

## **Q. 14/1 Rôle des télécommunications dans le développement socio-culturel, y compris la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations autochtones.**

### **1 Question qu'il est proposé d'étudier**

Rôle des télécommunications dans le développement socio-culturel, y compris la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations autochtones.

### **2 Exposé du problème ou de la situation**

Il est admis que le développement de la télémédecine et des moyens de téléenseignement offre des avantages non négligeables sur le plan social. Le développement culturel d'un pays peut aussi grandement tirer parti de l'accès et de la participation à des moyens de télécommunication de meilleure qualité, et ce d'autant plus dans les pays où la culture des populations autochtones ne constitue pas la culture dominante.

### **3 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier**

Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'accès aux systèmes et installations de télécommunication par les populations autochtones?

### **4 Description des résultats escomptés**

L'objectif est de recenser les obstacles éventuels qui existent actuellement et de faire en sorte que les politiques générales et les activités de développement les prennent en compte.

### **5 Echéance**

Période d'études 1998-2002

### **6 Auteurs de propositions**

CMDT-98 (Malte)

### **7 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude**

Etats Membres, Organisations non gouvernementales et autres organisations représentant les populations autochtones, UNESCO.

### **8 Destinataires de l'étude**

Décideurs au niveau politique, instances de réglementation des télécommunications, autorités nationales chargées de la planification et tous les pays où le développement culturel des populations autochtones est pris en compte.

### **9 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème**

Dans le cadre de la Commission d'études, au cours de la période d'études et dans le cadre des activités courantes du BDT.

### **10 Coordination**

Dans le cadre des études courantes de l'UIT-D, au titre d'autres Questions de la Commission d'études et dans le cadre d'organisations régionales